



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°68
6 août 2024



-Décision du 5 août 2024 portant désignation de suppléants de la directrice générale de Voies navigables de France aux réunions du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et du comité de bassin Rhône Méditerranée

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION

DESIGNANT LE REPRESENTANT DE LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE ET DU COMITE DE BASSIN RHONE -MEDITERRANEE

La directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code de l'environnement notamment les articles L. 213-8, L. 213-8-1, R. 213-33 et D. 213-17-III,

Vu le code des transports,

Vu le décret n°2021-1682 du 17 décembre 2021 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux conseils d'administration des agences de l'eau,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2024 portant affectation de M. Christophe Wendling, en qualité de directeur territorial Rhône Saône, de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale de Voies navigables de France à une réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ou à une réunion du comité de bassin Rhône-Méditerranée, M. Christophe Wendling, directeur territorial Rhône Saône ou Mme Frédérique Bourgeois, directrice territoriale adjointe, sont chargés, en fonction de leurs disponibilités, d'assurer la représentation de Mme Cécile Avezard, directrice générale, au sein de ces instances.

Article 2 : La décision du 23 août 2023 portant désignation de suppléants du directeur général de Voies navigables de France aux réunions du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et du comité de bassin Rhône Méditerranée est abrogée.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 5 août 2024

Cécile Avezard

SIGNE
Directrice générale